



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 20 octobre 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

08-10-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance « spéciale » du 6 octobre 2008
3. Aide financière – Association des pompiers de Candiac – Halloween 2008
4. Aide financière – concert de Noël de Jean de la Mennais

5. Aide financière – Centre de femmes L’Éclaircie
6. Aide financière – Opération Nez rouge 2008
7. « Semaine de la justice réparatrice 2008 » – du 16 au 23 novembre 2008
8. Appui à la candidature de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois pour l’obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011
9. Autorisation signature – protocole d’entente – TARSO – stationnement
10. Approbation – grille tarifaire – TARSO
11. Vente pour défaut de paiement de taxes et droits de mutation 2006
12. Approbation – comptes à payer – septembre 2008
13. Approbation – dépenses incompressibles – septembre 2008
14. Concordance – émissions d’obligations des règlements 980, 1125, 1170, 1196 et 1200
15. Courte échéance – émissions d’obligations des règlements 980, 1125, 1170, 1196 et 1200
16. Approbation – grille d’évaluation et de pondération et nomination du comité de sélection – mandat services professionnels – inspection bornes d’incendie – appel d’offres 8033-TP
17. Approbation – grille d’évaluation et de pondération et nomination du comité de sélection – mandat services professionnels – contrôle biologique des insectes piqueurs – appel d’offres 8034-TP
18. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 8 octobre 2008
19. Autorisation – dérogation mineure – 12, avenue Gounod
 - Consultation du public sur cette demande
 - Décision du conseil
20. Embauche col blanc surnuméraire – secrétaire – Service des loisirs
21. Embauche col blanc étudiant – commis – Service des loisirs
22. Embauche étudiant – Service des loisirs
23. Embauche professeurs – Service des loisirs
24. Embauche professeur – Service des loisirs
25. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – cycliste
26. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – golf
27. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – golf
28. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – équitation
29. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – équitation
30. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – volleyball
31. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – gymnastique
32. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – volleyball
33. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 6 octobre 2008 – règlement 1215 décrétant un emprunt au montant de 594 000 \$ pour l’exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d’utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie

34. Adoption – règlement 1216 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d’usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633
35. Adoption premier projet – règlement 1217 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter la classe d’usage h3 et les normes qui s’y appliquent pour la zone H03-338
36. Divers
37. Parole au public
38. Levée de la séance

**08-10-26 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « SPÉCIALE » DU
6 OCTOBRE 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « spéciale » du 6 octobre 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « spéciale » du 6 octobre 2008.

**08-10-27 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE CANDIAC –
HALLOWEEN 2008**

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière formulée par l’Association des pompiers de Candiac en date du 5 septembre 2008, pour la distribution de bonbons d’Halloween dans les rues de Candiac afin d’améliorer la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 300 \$ à l’Association des pompiers de Candiac afin de permettre la distribution de bonbons d’Halloween aux enfants et, par la même occasion, d’assurer la surveillance et la sécurité des enfants dans les rues de Candiac;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

08-10-28 AIDE FINANCIÈRE – CONCERT DE NOËL DE JEAN DE LA MENNAIS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Fondation Jean de la Mennais;

CONSIDÉRANT QUE le Collège Jean de la Mennais organise, comme chaque année, son concert de Noël 2008 et qu'il demande à la Ville de contribuer en achetant de la publicité pour le programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la Fondation Jean de la Mennais une aide financière au montant de 250 \$, par l'achat d'un quart de page de publicité dans l'édition 2008 du programme du concert de Noël de Jean de la Mennais;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991, subvention organisme.

08-10-29 AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE FEMMES L'ÉCLAIRCIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le centre de femmes L'Éclaircie en date du 25 septembre 2008 sous le thème « Ensemble, nous sommes fortes et tout est possible »;

CONSIDÉRANT QUE le centre de femmes L'Éclaircie est un organisme communautaire qui a comme mission de promouvoir chez les femmes l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge tant individuelle que collective;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 500 \$ au centre de femmes L'Éclaircie;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

08-10-30 AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE 2008

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme « Opération Nez rouge Saint-Rémi/La Prairie », en date du 15 septembre 2008 pour la préparation de l'édition 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à « Opération Nez rouge Saint-Rémi/La Prairie » une aide financière au montant de 225 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

**08-10-31 « SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2008 » – DU 16 AU
23 NOVEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de la justice réparatrice 2008 » aura lieu du 16 au 23 novembre 2008, sous le thème « Promouvoir une vision réparatrice pour notre monde »;

CONSIDÉRANT QUE le Service correctionnel du Canada (SCC) est un partenaire actif dans le domaine de la justice réparatrice depuis plus d'une décennie et fournit un leadership dans le cadre de la célébration annuelle de la « Semaine de la justice réparatrice » depuis 1996;

CONSIDÉRANT QU'en 2007, 167 villes canadiennes représentant près de 40 % de la population ont proclamé la « Semaine de la justice réparatrice »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac proclame par la présente la semaine du 16 au 23 novembre 2008 « Semaine de la justice réparatrice 2008 » sous le thème « Promouvoir une vision réparatrice pour notre monde » dans la Ville de Candiac.

**08-10-32 APPUI À LA CANDIDATURE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET
BEAUHARNOIS POUR L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU
QUÉBEC, HIVER 2011**

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois d'obtenir la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et de renforcer la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif que la Finale des Jeux du Québec apporte sur la jeunesse québécoise et en particulier celle de la région hôte;

CONSIDÉRANT QUE les effets d'un tel événement mettront en valeur la culture, ses institutions et son patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec permettra d'accroître la promotion du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT la visibilité et l'importance des retombées économiques engendrées par la Finale des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la Finale des Jeux du Québec nécessite la concertation et la collaboration de divers intervenants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac appuie la candidature des villes de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2011.

08-10-33 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – TARSO – STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Candiac et l'organisme de Transport adapté Rive-Sud Ouest inc. (TARSO) concernant l'utilisation de cinq cases de stationnement au 100, boulevard Montcalm Nord, dans le stationnement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE TARSO a fait l'acquisition d'un sixième véhicule et, conséquemment il y a lieu de modifier le protocole intervenu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes et conditions du protocole d'entente à intervenir avec l'organisme de Transport adapté Rive-Sud Ouest inc. (TARSO) concernant l'utilisation de six cases de stationnement à l'hôtel de ville de Candiac;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

08-10-34 APPROBATION – GRILLE TARIFAIRE – TARSO

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la corporation de transport adapté TARSO inc. a adopté la résolution 2008-085 approuvant la grille tarifaire 2009 pour le service de transport des usagers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.12.1 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil doit fixer par résolution, les différents tarifs pour le transport des usagers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac fixe les tarifs pour le transport des usagers pour l'année 2009 selon la grille tarifaire suivante :

Destination 1^{er} janvier 2009	Tarif
Unitaire dans la même ville	3,00 \$
Unitaire dans le réseau Tarso	3,50 \$
Brossard	5,00 \$
St-Lambert	5,00 \$
Arr. Greenfield Park (Longueuil)	5,00 \$
Longueuil / Métro – ILB – 150 Grant	5,00 \$
Châteauguay selon les points de chute	6,00 \$
Montréal selon notre territoire	6,00 \$
Couronne Nord	9,00 \$
Couronne Sud	5,00 \$
Montréal Métropolitain	7,00 \$
Livret 20 billets / 0,50 \$	8,50 \$
Livret 20 billets / 2,00 \$	34,00 \$
CARTE MENSUELLE TARSO	94,00 \$

08-10-35 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET DROITS DE MUTATION 2006

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville de Candiac sur lesquels les taxes imposées et / ou droits de mutation n'ont pas été payées en tout ou en partie pour l'année 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QU'il soit ordonné au greffier ou à l'assistant greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées et / ou droits de mutation demeurent impayées pour l'année 2006 et que cette vente ait lieu le jeudi 27 novembre 2008, à 15 h, à l'hôtel de ville de Candiac;

QUE conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier ou l'assistant trésorier soit autorisé à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes et / ou droits de mutation;

QUE le trésorier soit autorisé à charger les frais suivants :

- 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis requis par la loi;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes, notamment, mais sans restreindre la portée du présent paragraphe :
 - les frais de recherche de titres;
 - les frais de publication dans le journal;
 - les frais du greffier de la Cour Supérieure;
 - les frais de certificats de charges et d'hypothèques;
 - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

QUE le trésorier soit autorisé à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble pour lequel toutes les taxes dues au 31 décembre 2006 auront été payées avant le jour de l'adjudication;

QUE monsieur Gilles Malo, de la firme Paquette & Associés, soit mandaté pour procéder à la vente pour taxes;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires du huissier soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

08-10-36 APPROBATION – COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de septembre 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Sylvie Landry, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de septembre 2008 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 527 576,70 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 890 543,07 \$, le tout pour un total de 1 418 119,77 \$.

08-10-37 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de septembre 2008 représentant une somme de 969 658,08 \$.

08-10-38 CONCORDANCE – ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DES RÈGLEMENTS 980, 1125, 1170, 1196 ET 1200

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 3 562 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt sera effectué en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
980	autorisant un emprunt au montant de 2 500 000 \$ afin de défrayer les coûts relatifs à la participation financière de la Ville au développement domiciliaire « Candiac sur le golf – avenue de Deauville »	450 000 \$
1125	décétant un emprunt au montant de 2 500 000 \$ pour l'exécution des travaux de réhabilitation de chaussée : avenue de Barcelone, place Jasper, place Chambord, place Jason et parc Champlain	19 900 \$
1170	décétant un emprunt au montant de 1 115 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase I	720 400 \$
1196	décétant un emprunt au montant de 1 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie avec échelle aérienne	1 050 000 \$
1200	décétant un emprunt au montant de 4 297 000 \$ pour les travaux de réfection du chemin Haendel, entre les boulevards de l'Industrie et Champlain	1 321 700 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 562 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 novembre 2008;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE la CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et la CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 5 mai et le 5 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**08-10-39 COURTE ÉCHÉANCE – ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DES
RÈGLEMENTS 980, 1125, 1170, 1196 ET 1200**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a adopté les règlements d'emprunt suivants :

Règlement	Titre
980	autorisant un emprunt au montant de 2 500 000 \$ afin de défrayer les coûts relatifs à la participation financière de la Ville au développement domiciliaire « Candiac sur le golf », avenue de Deauville
1125	décétant un emprunt au montant de 2 500 000 \$ pour l'exécution des travaux de réhabilitation de chaussée : avenue de Barcelone, place Jasper, place Chambord, place Jason et parc Champlain
1170	décétant un emprunt au montant de 1 115 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase I
1196	1196 décétant un emprunt au montant de 1 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie avec échelle aérienne
1200	1200 décétant un emprunt au montant de 4 297 000 \$ pour les travaux de réfection du chemin Haendel, entre les boulevards de l'Industrie et Champlain

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 562 000 \$ effectué en vertu des règlements mentionnés précédemment, la Ville de Candiac doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq ans à compter du 5 novembre 2008; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements, énumérés dans le tableau ci-haut, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

08-10-40 APPROBATION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – INSPECTION BORNES D'INCENDIE – APPEL D'OFFRES 8033-TP

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir une analyse détaillée de son réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville procèdera à un appel d'offres avec un système d'évaluation et de pondération pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour effectuer l'inspection et l'analyse de ses 560 bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des ressources matérielles et des achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille d'évaluation et de pondération du document d'appel d'offres 8033-TP et désigne les personnes ci-dessous mentionnées pour agir à titre de membre du comité de sélection :

Monsieur Réjean Vigneault, ing. ;
Monsieur Robert Martineau, ing. ;
Monsieur Gaétan Robitaille ;
Monsieur Luc Brault, substitut ;
Monsieur Richard Taylor, à titre de secrétaire du comité.

**08-10-41 APPROBATION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET
NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – MANDAT SERVICES
PROFESSIONNELS – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES
PIQUEURS – APPEL D'OFFRES 8034-TP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire protéger l'ensemble de la population contre les insectes piqueurs et le virus du Nil occidental;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville procèdera à un appel d'offres avec un système d'évaluation et de pondération pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour effectuer le contrôle des larves de ces insectes à l'aide d'un larvicide biologique;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des ressources matérielles et des achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille d'évaluation et de pondération du document d'appel d'offres 8034-TP et désigne les personnes ci-dessous mentionnées pour agir à titre de membre du comité de sélection :

Monsieur Réjean Vigneault, ing. ;
Monsieur Robert Martineau, ing. ;
Monsieur Gaétan Robitaille ;
Monsieur Luc Brault, substitut ;
Monsieur Richard Taylor, à titre de secrétaire du comité.

08-10-42 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 8 OCTOBRE 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et d'agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 8 octobre 2008 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-10-02	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Douvaine sur le lot 3 707 083
CCU-2008-10-03	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 154, avenue des Flandres sur le lot 4 145 551
CCU-2008-10-04	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 170, avenue des Flandres sur le lot 4 145 543
CCU-2008-10-05	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 20, rue de Florence sur le lot 3 893 710
CCU-2008-10-06	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 67, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 023
CCU-2008-10-08	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 51, rue de Sauverny sur le lot 3 964 698
CCU-2008-10-09	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 27, rue de Savoie sur le lot 4 028 542
CCU-2008-10-10	H06-627	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 32, rue de Séville sur le lot 3 574 374
CCU-2008-10-11	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment unifamilial isolé sis au 16, rue de Sorrente sur le lot 3 574 392

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-10-01	H05-512	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un 2 ^e étage) d'un bâtiment unifamilial isolé sis au 28, avenue des Acacias sur le lot 2 095 757
CCU-2008-10-07	H03-309	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (remplacer l'abri d'auto en garage) d'un bâtiment unifamilial isolé sis au 62, chemin Haendel sur le lot 2 093 704

08-10-43 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 12, AVENUE GOUNOD

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 12, avenue Gounod;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Mélissa Boyer et monsieur Jason Clarke, en date du 17 septembre 2008, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 12, avenue Gounod;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2008-09-12 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge latérale droite de 1,67 mètre lieu de 2 mètres, soit un empiètement de 0,33 mètre, de façon à régulariser la situation pour un bâtiment unifamilial isolé sis au 12 avenue Gounod, sur le lot 2 093 068, dans la zone H04-404 et dont le mur latéral droit comporte une ouverture.

08-10-44 EMBAUCHE COL BLANC SURNUMÉRAIRE – SECRÉTAIRE – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Marie-France Bourque, au poste de secrétaire, classe « C », col blanc surnuméraire, Service des loisirs, pour l'année 2008, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Bourque soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

08-10-45 EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT – COMMIS – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Murray Desrosiers est à l'emploi de la Ville de Candiac depuis 2001, à titre d'étudiante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Julie Murray Desrosiers, au poste de commis, classe « B », col blanc étudiant, Service des loisirs, pour l'année 2008, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs approuvée et adoptée par la résolution 08-01-10;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Murray Desrosiers soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

08-10-46 EMBAUCHE ÉTUDIANT – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE le candidat sélectionné a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Benoit Rivard, à titre d'étudiant, au poste de surveillant des activités sportives et culturelles, Service des loisirs, pour la période du 26 septembre 2008 au 17 avril 2009, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cet étudiant soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 08-01-11;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Rivard, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-53-116.

08-10-47 EMBAUCHE PROFESSEURS – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur au Service des loisirs, selon la période indiquée;

Nom	Titre	Poste budgétaire	Période	
			du	au
Mylène Champagne	professeur en charge - gymnastique	02-701-53-116	2008-09-20	2009-05-30
Carole Deslauriers	professeur yoga	02-701-53-116	2008-09-23	2009-04-29
Marilyn Grenier	assistant – gymnastique	02-701-53-116	2008-09-20	2009-05-01
Sylvie Théroux	professeur en charge - danse	02-702-90-116	2008-09-23	2009-05-30

QUE ces professeurs soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 08-05-37;

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

08-10-48 EMBAUCHE PROFESSEUR – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le candidat sélectionné a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Radwan Azzouz, pour agir à titre de professeur de guitare, au taux horaire de 35 \$, Service des loisirs, pour la période du 20 septembre 2008 au 1^{er} mai 2009;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Azzouz soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

08-10-49 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – CYCLISTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Annick-Isabelle Marcoux est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de l'Union cycliste internationale (UCI) et de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC);

CONSIDÉRANT sa participation au championnat des maîtres Nord-Américain sur route, Coupe des Amériques, qui a eu lieu du 4 au 6 juillet 2008 à Sutton, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 650 \$ à madame Annick-Isabelle Marcoux;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-50 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Brabant est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération golf Québec;

CONSIDÉRANT sa participation à la coupe Williamson qui a eu lieu le 11 août 2008 à Scranton, Pennsylvanie, États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 400 \$ à monsieur Dominic Brabant;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-51 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Brabant est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT sa participation en tant que bénévole accompagnant un athlète au championnat provincial junior masculin qui a eu lieu du 21 au 24 juillet 2008 au club de golf Continental, à Sorel, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 200 \$ à monsieur Simon Brabant;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-52 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – ÉQUITATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Raphaëlle Brassard est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération équestre du Québec (FEQ);

CONSIDÉRANT sa participation aux jeux équestre du Québec, qui a eu lieu du 11 au 14 septembre 2008 à Bromont, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 100 \$ à madame Raphaëlle Brassard;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-53 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – ÉQUITATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Frédérique Brassard est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération équestre du Québec (FEQ);

CONSIDÉRANT sa participation aux jeux équestre du Québec, qui a eu lieu du 11 au 14 septembre 2008 à Bromont, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 100 \$ à madame Frédérique Brassard;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-54 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – VOLLEYBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Cusson est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération sport étudiant du collège Jean-de-la-Mennais à La Prairie;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat de volleybal, tournoi provincial qui a eu lieu du 11 au 13 avril 2008 à Rimouski, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 100 \$ à monsieur Olivier Cusson;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-55 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – GYMNASTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Laurie-Ève Pépin-Gagné est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération de gymnastique du Canada, équipe nationale Senior du Canada;

CONSIDÉRANT sa participation à la compétition internationale qui a eu lieu du 12 au 14 septembre 2008 à Istanbul, Turquie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 400 \$ à madame Laurie-Ève Pépin-Gagné;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-56 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – VOLLEYBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Rose est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération sport étudiant du collège Jean-de-la-Mennais à La Prairie;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat de volleybal, tournoi provincial qui a eu lieu du 11 au 13 avril 2008 à Rimouski, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 100 \$ à monsieur Maxime Rose;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-10-57 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 6 OCTOBRE 2008 – RÈGLEMENT 1215 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 594 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS CANDIAC », PHASE III B, RUES DE SÉVILLE ET DE SAVOIE

Suite à la tenue du registre, le 6 octobre 2008, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1215 décrétant un emprunt au montant de 594 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie.

08-10-58 ADOPTION – RÈGLEMENT 1216 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES RELATIVEMENT À LA CLASSE D'USAGE, À LA SUPERFICIE ET LA PROFONDEUR MINIMALE DU TERRAIN ET À LA MARGE AVANT MINIMALE APPLICABLES À LA ZONE H06-633

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1216 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d'usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633, a été adopté le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1216 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d'usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

08-10-59 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1217 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D’AJOUTER LA CLASSE D’USAGE H3 ET LES NORMES QUI S’Y APPLIQUENT POUR LA ZONE H03-338

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance spéciale tenue le 6 octobre 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1217 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter la classe d’usage h3 et les normes qui s’y appliquent pour la zone H03-338, soit adopté;

QUE l’assemblée publique de consultation soit fixée au 3 novembre 2008 à 20 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Sept personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-10-60 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 40.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire